

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 6 mai 2025

Délibération n° 25 - 2025 relative aux nouveaux tarifs de remplacement de matériel et documents de la bibliothèque universitaire

Vu le code de l'éducation,

Vu le règlement intérieur de la bibliothèque universitaire et notamment ses articles 5 et 6,

Vu l'avis de la commission des moyens en date du 2 mai 2025,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la liste des tarifs de remplacement de matériel et documents la bibliothèque universitaire :

- Clé USB : 10 euros TTC
- Casque audio : 90 euros TTC
- Câble HDMI : 20 euros TTC
- Calculatrice Casio Graph 35+ E II : 70 euros TTC
- Calculatrice Canon F-715SG : 20 euros TTC
- Calculatrice simple BU Moulin de la Housse : 8 euros TTC
- Calculatrice Texas Instruments TI-Nspire CX II-T CAS : 175 euros TTC
- Vidéoprojecteur : 600 euros TTC
- Pointeur laser : 30 euros TTC
- Câble de recharge : 40 euros TTC
- Chargeur prise électrique : 20 euros TTC
- Souris USB : 10 euros TTC
- Clavier USB : 20 euros TTC
- Lecteur DVD : 50 euros TTC
- Adaptateur Apple : 80 euros TTC
- Webcam : 40 euros TTC

- Caméra GoPro : 300 euros TTC
- Disque dur externe : 70 euro TTC
- Sac : 30 euros TTC
- Petit jeu : 20 euros TTC
- Grand jeu : 50 euros TTC
- Casque antibruit : 30 euros TTC
- Porte-livres : 20 euros TTC
- Scanner portable de documents : 150 euros TTC
- Tubes pour poste : 25 euros TTC
- Bandeau frontal pour GoPro : 30 euros TTC
- Ordinateur portable : 500 euros TTC

Pour les documents : En cas de perte ou de dégradation d'un document empruntés les tarifs sont variables en fonction du prix du document : prix du livre + forfait de 8 € pour les frais d'équipement, en cas d'impossibilité de trouver un tarif (livre épuisé) tarif forfaitaire de 40 €.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,

le 09/05/2025

**La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : **12 . 05 . 2025**

Document mis en ligne le : **12 . 05 . 2025**